La Chronique de l'Oppidum

Journal d'information trimestriel de l'A.S.C.O.T. - Numéro 85 JUIN 2012 ISSN 1168.7908 - Le numéro 3 € - Abonnement 10 € - Imprimerie spéciale ASCOT - Directeur de publication : Y. Anglaret - Dépôt légal : $2^{ième}$ trim. 2012



Le Clos des Amoureux

Si les coteaux de la colline de Chanturgue étaient autrefois couverts de vignes – donnant paraît-il le meilleur vin d'Auvergne avec lequel on cuisinait le fameux « coq au vin » – celles-ci ne couvrent plus aujourd'hui qu'environ 5 hectares. La plantation de $6000~\text{m}^2$ de vigne (Pinot et Gamay) sur les coteaux de Chanturgue est donc une bonne nouvelle pour tous les « amoureux » du site des Côtes

La parcelle concernée – jusqu'alors envahie de broussailles et de détritus – a été rachetée par la Ville de Clermont-Ferrand et mise à disposition du Syndicat des viticulteurs de la zone d'appellation des Côtes d'Auvergne. Celui-ci a choisi Vincent Auzolle, de Cébazat, qui, sur le site des Côtes, cultive déjà une vigne située près du Boulevard Panoramique. Elle a été baptisée « Clos des Amoureux » dans le sens d'amoureux du terroir. La première vendange aura lieu dans trois ans. Cette opération se place dans une dynamique de reconquête du vignoble des Côtes d'Auvergne (Boudes, Chanturgue, Châteaugay, Corent, Madargue) qui ont récemment obtenu l'A.O.C.

L'ASCOT était présente lors de la manifestation de présentation et de plantation des premiers ceps le 16 avril dernier. Une action de parrainage des ceps (la vigne en compte 3000) a été lancée à cette occasion. Le conseil d'administration de l'ASCOT, qui était favorable au principe de parrainage d'un cep, n'a finalement pas donné suite à cause du montant demandé (800 €= 100 € par an sur 8 ans).

(suite en dernière page)

Association pour la Sauvegarde des Côtes de Clermont Chanturgue

81, rue de Beaupeyras 63100 Clermont-Ferrand

Site internet: www.gergovie.fr e-mail: ascot@gergovie.fr





SOMMAIRE

| Clos des Amoureux 1 |
|----------------------------|
| Musée Bargoin2 à 3 |
| Requête 4 à 5 |
| Fête des C.V.L. 20125 |
| Poème5 |
| Les Côtes à la Une6 à 7 |
| AG de l'ASCOT7 |
| Clos des Amoureux (suite)8 |

La disparition, suite à la rénovation du Musée Bargoin, de la vitrine consacrée au site des Côtes et l'absence dans l'exposition permanente actuelle de tout objet en provenant, nous ont amené à écrire au responsable de la politique culturelle clermontoise, M. Olivier Bianchi. Des copies de cette lettre ont été envoyées aux différents groupes politiques du Conseil municipal, à la directrice du musée, Mme Christine Bouilloc, à la conservatrice du département archéologie du musée, Mme Chantal Lamesch, à l'AM'A (Association des amis des musées d'art et d'archéologie de Clermont-Ferrand) ainsi qu'aux enfants de Paul Eychart (la lettre, reproduite ci-dessous, a été adaptée au format de la Chronique).



Clermont-Ferrand le 26/04/2012

Association pour la Sauvegarde des

Côtes de Clermont -

Chanturgue

Tél: 04.73.37.12.91 81, rue de Beaupeyras 63100 Clermont-Ferrand Monsieur Olivier BIANCHI

Adjoint au Maire à la Politique culturelle

Mairie de Clermont-Ferrand

10 rue Philippe Marcombes – BP 60

63033 Clermont-Ferrand cedex 1

Monsieur l'Adjoint,

Il y a quelques années, le Musée Bargoin proposait une vitrine entière dédiée au site des Côtes de Clermont. En vis-à-vis, une autre vitrine était consacrée au plateau de Gergovie. Or, la rénovation de la muséographie, qui a eu notamment pour conséquence de réduire la quantité des objets présentés, a fait disparaître ces deux vitrines.

Si celle dédiée à Gergovie a en quelque sorte été déplacée dans une autre salle – le mobilier provenant de Gergovie étant maintenant exposé dans la vitrine « âge du Fer » –, il n'existe plus, dans ce musée municipal, d'espace consacré au site des Côtes qui a pourtant livré des vestiges du Néolithique au Haut-moyen âge et se situe en partie sur la commune de Clermont-Ferrand!

Les Côtes de Clermont devraient au moins être présentes dans les sections pour lesquelles elles ont livré le plus de vestiges, à savoir les époques laténiennes et surtout gallo-romaines. Or, elles ne sont citées dans aucun des textes introduisant les vitrines et nul objet provenant du plateau des Côtes, de Trémonteix, de Chanturgue ou du puy de Var n'y est visible!

Un musée se devant de présenter les objets les mieux conservés ainsi que les plus rares, cette absence de tout mobilier provenant du site des Côtes dans les collections permanentes du Musée Bargoin est encore plus surprenante concernant la sculpture gallo-romaine : citons la superbe tête sculptée de « Bacchus enfant », découverte à Chanturgue (mais non par Paul Eychart) ; les éléments de sculpture en arkose, découverts à proximité du *fanum* (temple gallo-romain) des Côtes, dont les fameuses sculptures de chapiteaux représentant des oursons qui ne sont répertoriées, selon les spécialistes, nulle part ailleurs dans les « trois Gaules » ?

Il est de plus étonnant que ce *fanum*, inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1991 (son périmètre de protection est en passe d'être étendu) et reconnu comme l'un des cinq lieux de culte suburbains par le PCR « L'atlas topographique d'*Augustonemetum* », ne soit ni présenté ni même évoqué.

Il nous paraît inutile d'établir une liste de tout le mobilier archéologique digne d'intérêt découvert sur le site des Côtes, puisque ce mobilier était exposé et donc jugé comme tel dans l'ancien agencement du Musée Bargoin!

La salle, où se situait la vitrine consacrée aux Côtes, est maintenant dédiée aux périodes préhistoriques (Paléolithique et Néolithique). Elle présente de remarquables objets provenant des principaux sites locaux. Cependant, de trop grands emplacements sont réservés aux textes, au désavantage du nombre d'artefacts archéologiques exposés! Or, dans un musée aussi à l'étroit, et dont beaucoup de trésors dorment dans les réserves, ce genre de muséographie est absolument inadapté.

La solution a pourtant été trouvée dans ce même musée : il s'agit de la superbe salle des *ex-voto* et de la très intéressante exposition temporaire « Face-à-face céramiques grecques, étrusques et italiques » dont les concepteurs ont tiré le meilleur parti en fonction de l'espace disponible : les explications détaillées se trouvent sur de petits écriteaux portatifs que les visiteurs peuvent consulter en fonction de leur curiosité.

Les découvertes des autres sites importants étant toujours exposées dans les différentes sections du musée, le manque de place ne saurait donc être invoqué car on ne voit pas pourquoi ce serait précisément le site des Côtes qui en ferait les frais, ainsi que tous ses objets qui « méritaient » d'être exposés il y a encore quelques années !

Le traitement actuel du site des Côtes au Musée Bargoin n'est finalement que dans le droit fil des politiques culturelles de la Ville de Clermont-Fd et de Clermont communauté qui n'ont aucune propension pour la valorisation archéologique du site des Côtes *in situ*.

A ce sujet, si l'orientation « pôle touristique complémentaire à valoriser » n'a pas été retenue dans le SCoT du Grand Clermont, c'est vraisemblablement pour le motif qu'aucun projet (même vague) n'a été envisagé par la ville de Clermont-Fd (ou Clermont communauté), au contraire de sites comme Corent ou Gondole par les collectivités locales compétentes. Pourtant le SCoT, dont les rédacteurs se sont notamment appuyés sur la base PATRIARCHE du Ministère de la Culture, a prescrit de « rechercher la complémentarité » (DOG p. 39) et de « valoriser le patrimoine archéologique » (DOG p. 58) des différents sites archéologiques dont le site des Côtes.

Aussi nous paraît-il légitime de poser la question suivante : les traces archéologiques des Côtes de Clermont doivent-elles donc disparaître du Musée Bargoin et par là-même le nom de Paul Eychart ? Ce dernier a pourtant donné l'essentiel de ses collections archéologiques (et une partie de ses archives) à la Ville de Clermont-Ferrand, avec l'assurance qu'une vitrine du Musée Bargoin serait toujours consacrée aux Côtes.

Dans un autre domaine, faut-il rappeler que cette même Ville de Clermont n'a jamais organisé une grande exposition rétrospective de son oeuvre artistique ?

Paul Eychart serait-il mal aimé dans sa ville ?

Enfin, nous devons préciser que Mme Lamesch, conservatrice du département archéologie au Musée Bargoin, s'est toujours montrée bien disposée à notre égard, prenant le temps nécessaire pour satisfaire à nos demandes, notamment pour la consultation des archives de Paul Eychart et les photographies (avec votre accord) des différentes pièces de monnaies gauloises trouvées sur les Côtes.

En conclusion, nous estimons, pour les différentes raisons exposées ci-dessus, qu'il serait pertinent de recréer une vitrine consacrée au site des Côtes et vous serions donc reconnaissant de faire étudier, par vos services du Musée Bargoin, cette possibilité.

De même, une exposition temporaire consacrée aux récentes découvertes de Trémonteix permettrait d'évoquer celles effectuées par Paul Eychart lors de la construction du collège et ainsi de replacer ce secteur dans l'ensemble du site des Côtes de Clermont.

Nous espérons, Monsieur l'Adjoint, sachant votre intérêt pour la Culture dans toutes ses composantes, que vous saurez considérer notre demande.

Nous sommes bien entendu à votre disposition pour l'évoquer plus avant ainsi que pour travailler sur tout projet d'aménagement et de développement de l'archéologie sur le site des Côtes.

Veuillez agréer, Monsieur l'Adjoint, l'expression de nos sentiments distingués.



Révision simplifiée n°2 du PLU la commune de Nohanent <u>La requête de l'ASCOT rejetée</u>

Suite à l'approbation du projet de révision simplifiée n° 2 du PLU par délibération du Conseil municipal de Nohanent en date du 17 juin 2011 (cf. Chronique n° 82, p. 2), l'ASCOT a déposé, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, une « requête en annulation » de cette délibération (enregistrée le 2 septembre 2011).

Il convient de rappeler que la dite révision simplifiée avait pour objet la création d'une zone AUs (zone de production d'énergie solaire) sur une partie de la zone NL (zone dominante loisirs) du P.L.U. Cette zone AUs, qui se situe sur une partie de l'ancienne carrière (mais sur le seul territoire de la commune de Nohanent), étant destinée à permettre la réalisation d'une centrale photovoltaïque par une société privée.

Au terme de l'instruction (« Mémoire en défense » produit par l'avocate de la commune et « Mémoire en réponse » de l'ASCOT), l'affaire a été inscrite au rôle de l'audience publique du 24 avril 2012. En complément des observations orales exposées lors de l'audience par son président, l'ASCOT a remis le 27 avril 2012 une « note en délibéré » adressée à la formation de jugement.

Le jugement :

Le jugement notifié à l'ASCOT, par lettre recommandée avec avis de réception du 11 mai 2012, a décidé :

- > du rejet de la requête de l'ASCOT;
- > du versement par l'ASCOT d'une somme de 500 ۈ la commune de Nohanent.

Il précise que, si l'ASCOT estime devoir faire appel du jugement en saisissant la Cour Administrative d'Appel de Lyon, le délai est de 2 mois (donc avant le 11 juillet).

A la lecture du jugement, il est difficile de ne pas y relever une certaine ambiguïté ; en effet :

- ➤ Sur le fond, il indique, en reprenant les conclusions du commissaire enquêteur, que « le parc photovoltaïque n'aurait qu'une surface de 14 hectares "sur ce secteur qui couvre plus de 1000 hectares" et est situé sur une ancienne carrière laquelle présente un intérêt écologique et paysager moindre que le reste de la zone verte... » ce qui est inexact quant à la biodiversité : voir l'importante revégétalisation 8 ans seulement après l'arrêt de la carrière et surtout sa richesse faunistique (batraciens, oiseaux...) autour des zones humides (cf. Chronique n° 83, p. 3 à 5). A noter que la « zone non aedificandi instituée pour préserver la zone humide présentant un intérêt écologique » n'est pas suffisante.
- ➤ Sur la forme, le jugement considère « que l'association requérante, en se bornant à soulever l'incompatibilité du plan local d'urbanisme avec le schéma de cohérence territoriale, n'assortit pas son moyen de précision suffisante pour permettre au tribunal d'en apprécier le bien fondé ». Or l'ASCOT s'est limitée dans sa requête au seul aspect réglementaire ce que ne précise pas le jugement en reprenant intégralement l'avis émis par les services de l'État lors de la réunion des personnes publiques associées du 18 novembre 2010, en ce qui concerne l'incompatibilité du projet de révision simplifiée « avec le schéma directeur de l'agglomération clermontoise en vigueur » et « que le projet de parc photovoltaïque ne sera toujours pas compatible avec les orientations générales du schéma de cohérence territoriale du Grand-clermont qui prévoit notamment à l'emplacement de l'ancienne carrière un pole à potentiel touristique ou récréatif à renforcer ».

 A noter que dans le SCoT approuvé (le 29 novembre 2011) ce pole a bien été maintenu (cf. carte « Contribuer à positionner l'Auvergne comme destination touristique »).

> Sur le point essentiel de la légalité de la délibération du 17 juin 2011 :

✓ Pour l'ASCOT, le seul document qui s'y rapporte (cité dans le Mémoire en défense) est le courrier en date du 5 août 2011 du Bureau de Contrôle de Légalité de la Préfecture demandant à M. le Maire de Nohanent de lui communiquer deux documents administratifs « dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité ».

✓ Le jugement, en faisant référence à l'article L123-12 du code de l'urbanisme, tend à démontrer que ce serait les services préfectoraux qui n'auraient pas suivi la procédure habituelle : « il ne ressort pas des pièces du dossier que le Préfet du Puy-de-Dôme, après avoir sollicité de la commune des pièces supplémentaires par courrier du 5 août 2011, lui ait notifié les modifications qu'il estimait nécessaires d'apporter au plan d'urbanisme attaqué ».

Dans ces conditions, l'ASCOT étudie la suite à donner.



FÊTE DES C.V.L. 2012

La municipalité de Clermont-Ferrand a décidé que la fête des Conseils de la Vie Locale (C.V.L.) aurait lieu cette année sur le quartier « Les Côtes, La Glacière, Champradet, Les Gravouses » le mercredi 27 juin.

Le projet a été présenté au C.A. de l'ASCOT le 7 mai dernier par M^{lle} Marie Villata, animatrice des CVL. Son service a obligation de remodeler l'agenda 21 pour y ajouter un volet sur la « lutte contre le réchauffement climatique » dans la cadre du « Grenelle 2 ». Ce document, produit après concertation avec les habitants (représentés dans les CVL), doit être rendu avant la fin de l'année.

Le quartier de la Glacière-les Côtes étant emblématique pour le développement durable, M^{le} Villata a donc proposé d'y programmer la fête des CVL à la salle Abbé Prévost et, à cette occasion, de faire (re)découvrir les Côtes au public présent. L'ASCOT, qui de plus participe au CVL de ce quartier, a donc été sollicitée pour organiser une visite du site des Côtes.

Une reconnaissance, avec M^{lle} Villata, a eu lieu le 10 mai en vue d'en préciser le parcours. Les promeneurs seront transportés en bus au départ de la salle Abbé Prévost jusqu'au parking de la tour télécom.

L'ASCOT sera donc chargée de conduire différents groupes sur un circuit leur permettant de découvrir le secteur archéologique (vestiges gallo-romains et de cabanes en pierre sèche), les milieux naturels ainsi que de magnifiques points de vue sur : Clermont du monticule de la « côte 605 » ; la plaine de la Limagne de la table paysagère ; la chaîne des Puys et la faille de la Limagne du sommet de la Garlande.



Un adhérent habitant Artonne, M. Hervé ALEXANDRE, a écrit ce poème sur Gergovie.

AMNESIE

En raison de Sedan qui n'était pas victoire
Le revers d'Alésia fut vanté à foison
Si Vercingétorix a jailli de l'Histoire
Gergovie en revanche hérita de cloisons
Comme il fallait très vite effacer la défaite
L'oppidum oublié n'est pas dû au hasard
Pour notre armée vaincue et loin d'être parfaite
Il valait mieux gommer le fiasco de César
Aujourd'hui Gergovia doit sortir du silence
Et quelques passionnés animent le débat

Mais nous les Auvergnats aimerions que la science Atteste désormais du bon lieu ici-bas En repli le soldat pour courir se désarme Tous les combats perdus témoignent de cela Les romains en fuyant ont dû laisser des armes Que l'on doit retrouver dispersées ça et là Mettez-vous bien d'accord, amis archéologues Et cherchez de concert, ne vous acharnez pas L'attaque a dû laisser des traces d'épilogue Si vous ne trouvez rien, Gergovia n'y est pas

Le samedi 5 mai, en cette veille de second tour de l'élection présidentielle où le débat politique national était légalement interdit, le quotidien local en a profité pour faire sa Une sur les Côtes de Clermont. Suivait en pages centrales un bon article (sur une page entière reproduite ci-dessous) abordant les principales problématiques : urbanisation, projet de centrale photovoltaïque, valorisation du patrimoine archéologique et des nombreuses constructions en pierre sèche, préservation de la faune et de la flore. Il faut dire qu'une équipe de l'ASCOT avait accompagné, quelques jours auparavant, le journaliste de La Montagne sur le plateau des

Les Côtes de Clermont un vrai bol d'air



NATURE. Derrière les Côtes de Clermont, se cache un pou n vert, sauvage et préservé, pour Clermont et son aggle ion, d'une superficie de 1.700 hectares.

PRÈS DU CENTRE-VILLE. Au prix de nombreuses batailles, co site reste préservé. Mais résistera-t-il longtemps à la tentati de l'urbanisation ? Une association veille. Paoto ROMAD BRANCA

Derrière les côtes de Clermont se cache un poumon vert pour la ville et son agglo. Un site sauvage, préservé au prix de nombreu-ses batailles. Mais résistera-t-il longtemps à la tentation de l'urbanisation ?

Roland Seguy Photos : Pascal Charey

a pleine nature, à cinq minutes du centre-ville. Bienvenus sur les côtes de Clermont. 1.700 hectares à 600 mètres d'altitude, répartis sur cinq communes, offrant un panorama superbe sur la ville et au-delà, sur toute la chaîne des Puys.

Un site préservé à la beauté sauvage, jalonné de dizaines de kilomètres de chemins prisés des promeneurs, où le basalte affleure à chaque pas. 'est le « poumon vert » de l'agglomération, disent ses habitués

Contre la tentation de l'urbanisation

Parmi eux, les membres de l'Ascot (association de sauvegarde des côtes de Clermont-Chanturgue). Des habitués, surtout des amoureux de ces lieux qu'ils défendent depuis plus de 20 ans. Entre nettoyages de chemins, achat



de terrains et actions devant les tribunaux, « nous sommes toujours en train de nous battre », résume son président Yves Angla-Bataille contre une carrière, il y a quelques années. Bataille contre un projet de centrale photovoltaïque, actuellement. Et bataille, plus générale-ment, contre la tentation de l'urbanisation.

C'est qu'elles peuvent aiguiser l'appétit des promoteurs, ces côtes de Clermont. Vue, exposition,

proximité de la ville, tout y est. Les terrains sont aujourd'hui inconstructibles. Mais en ira-t-il toujours ainsi? Pour Dominique Adenot, adjoint au maire de Clermont, il n'est pas question d'urbaniser : Nous avons une chance inoure de bénéficier d'un tel site » (lire par ailleurs).

Vigilance, toujours

Mais l'Ascot reste vigi-lante : « Un jour ou l'autre, ils y viendront. Il y a quelques années, les maisons ne montaient pas si haut.

J'espère que d'autres, après nous, prendront la relève et poursuivront notre combat, pour que ce site continue d'offrir un bol d'air aux habitants de l'agglomération »

L'association en convient : il faut « faire vivre ces lieux ». Elle souhaite, par exemple, organiser des promenades, où serait mis en valeur, notamment, le patrimoine archéologique des lieux (lire ci-dessous). Ce serait l'occasion de faire découvrir les dizaines

de constructions en pierre sèche (dont la fonction reste encore un mystère) qui émaillent les côtes. Mais nous ne devons pas toucher à l'authenticité du site », insiste l'Ascot.

Pour Dominique Adenot, des aménagements peuvent être imaginés, par exemple pour faciliter l'ac-cès. Mais « pas de grand projet trop définitif ». Des aménagements ciblés. Respectueux du site. Pour que le poumon vert de la ville ne perde pas son souffle originel.

BOL D'AIR ■ 1.700 ha de nature sauvage et préservée à 5 minutes du centre-ville, qui résistent à l'urbanisation

Côtes de Clermont, poumon de l'agglo

UN SITE REMARQUABLE POUR SA FAUNE, SA FLORE ET SES VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES



SAUVAGE

e site est réputé pour ses arschidées. Faune et flore s'épanouissent dans l'environnement encore sauvage d'une bonne partie des côtes de Clermont. Renards, sangliers, martres, etc. vivent là, à peine dérangés par les marcheurs. Davantage par les quads ou les motos qui profitent des chemins, malgré l'interdiction des véhicules à moteur.



ANECDOTE

À l'origine, on ne pouvait pas construire au-dessus d'une limite fixée à 480 m. Pourquoi cette altitude ? Simplement parce qu'on ne savait pas techniquement acheminer l'eau dans les habitations au-delà de cette cote. PHOTO D'ARCHIMES BOLINES BURNES.



POLÉMIQUE

Un projet de centrale photovoltaïque a été lancé sur le site de l'ancienne carrière de basalte, fermée en 2004. L'Ascot a saisi le tribunal administratif contre le PLU qui pourrait l'autoriser. Délibéré le 9 mai.

PATRIMOINE

Les côtes de Clermont présentent un patrimoine archéologique très important. De nombreux sites sont recensés depuis le Néolithique. Mais des fouilles seralent nécessaires pour mieux comprendre l'histoire de ces lieux. De quand datent, par exemple, ces murs/remports qui ceinturent tout le plateau ? Que sont ces « cabanes » de pierres sèches que l'on compte par dizaines ? Près de la tour télécom, une stèle a été érigée en la mémoire de Paul Bychart, archéologue « en chef » du plateau.



Assemblée générale de l'ASCOT

Pour des raisons de place, nous n'avons pu inclure l'article, paru dans La Montagne du 24/03/2012, sous sa forme originale. Nous vous proposons néanmoins ci-dessous l'intégralité du texte (reproduit par nos soins).

L'assemblée générale de l'association de sauvegarde des côtes de Clermont-Chanturgue (Ascot) s'est déroulée dernièrement.

Yves Anglaret, président de l'association a ouvert la séance et a tenu à remercier les élus qui les soutiennent ainsi que tous les bénévoles qui participent à la « Chronique », aux différentes manifestations, au site internet, etc.

Conférence en deuxième partie

Après les rapports (moral, d'activité et financier), un retour sur les actions organisés en 2011 ; jeux sur le tri sélectif avec les élèves de l'école Pierre-et-Marie-Curie, nettoyage de printemps avec les 3^e du lycée Massillon, chantier d'insertion pour le nettoyage des sentiers et zones de promenade avec Clermont-Co et l'association Études et Chantiers, journées du patrimoine, forum des associations, et la participation à la 10^e édition de la Clerco en octobre.

Les projets abordés ont concerné essentiellement la création de chemins communaux sur le plateau de Chanturgue (en collaboration avec les services techniques de la ville de Clermont-Ferrand).

En deuxième partie de soirée, une conférence accompagnée d'un diaporama sur le thème des fouilles de Trémonteix a été présentée, par Kristell Chuniaud, responsable de fouilles INRAP (Institut national de recherches archéologiques).

L'archéologue a tracé le bilan définitif de son travail et des suites espérées en termes de valorisation de ce site archéologique exceptionnel.

Note de l'ASCOT: Lors de cette AG, ont également été évoqués le SCoT du Grand Clermont ainsi que les objectifs de l'ASCOT en termes d'environnement et d'archéologie. Quant à Kristell Chuniaud, elle n'a pas « tracé le bilan définitif » mais un bilan d'étape. En effet, la post-fouille est loin d'être finie, le rapport ne devant être remis que courant 2013.

Le Clos des Amoureux (suite de la 1^{ière} page)

Cette opération, qui attendait sa concrétisation depuis de nombreuses années, a été menée par le 1^{er} adjoint au Maire. D'après ce dernier, « "Elle marque la volonté de notre commune de renouer avec ce terroir grignoté depuis des années par l'urbanisation. Autrefois, les côtes de Clermont-Ferrand étaient recouvertes de vignes et de vergers". D'ailleurs, il confiait que d'autres parcelles sont destinées, au gré des acquisitions, à retrouver leur fonction d'origine » (LMT du 17/04/2012).

Néanmoins, il faut noter que certains regrettent le choix d'un vigneron pratiquant la viticulture conventionnelle et non biologique (cf. LMT du 26.04.2012, Le Paysan d'Auvergne du 27.04.2012).

Les raisons avancées en faveur du bio concernent notamment l'aspect sanitaire sur les habitants proches, l'importante pollution chimique de la cuvette clermontoise et l'atteinte à la biodiversité (pesticides provoquant la disparition des abeilles et des passereaux).

Quoiqu'il en soit, en attendant la création de nouvelles vignes dont certaines pourraient être cultivées en bio, la naissance du Clos des Amoureux laisse peut-être augurer de la volonté de la municipalité de ne pas aggraver la pression de l'urbanisation.





Bulletin d'adhésion à l' "ASCOT"

Tél. 04.73.37.12.91 − e-mail : ascot@gergovie.fr ⊠ 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand −

(C.C.P. n° 2 456 - 49 S Clermont-Fd)

O Souhaite adhérer à l'ASCOT. Une carte d'adhérent me sera adressée en retour. Comprend l'abonnement à notre bulletin.

Adhésion annuelle : 16 € 0 Membre bienfaiteur (30 €ou plus) 0

O Souhaite simplement s'abonner à « La Chronique de l'Oppidum ». Ci-joint mon règlement de 10 €(4 numéros).